

## Rapport annuel 2014

Chers membres,

Une nouvelle fois, il est temps de jeter un regard sur l'année écoulée et d'établir un rapport sur nos activités en tant qu'association professionnelle. Comme par le passé, l'année 2014 s'est avérée riche en événements et le comité, soutenu par Dorothée Hauser du secrétariat de l'ASMT, s'est montré actif à différents niveaux.

Comme toujours, ça bouge sur le plan de la politique professionnelle. Le grand engagement d'Anne Bolli au nom de l'ASMT lors des négociations pour une nouvelle Convention Collective de Travail (CCT) des institutions sociales dans le canton de Vaud a porté ses fruits. Anne Bolli a obtenu un classement de la musicothérapie en quatre niveaux (17-25). L'entrée en vigueur progressive du CCT depuis le mois de janvier de cette année permet aux musicothérapeutes travaillant pour les institutions sociales concernées de se faire reclasser en ce qui concerne leur salaire. La signature, sous des conditions semblables, d'un nouveau CCT Santé dans le canton de Vaud est imminente. Nous espérons vivement que cet exemple servira de modèle à d'autres négociations CCT dans toute la Suisse.

En collaboration avec la ZHdK<sup>1</sup> (Sandra Lutz, Bettina Kandé) et grâce à une requête auprès de la CDAS, nous avons franchi un pas de plus vers la reconnaissance de notre profession. Notre demande concernant l'admission du diplôme „Musicothérapie Clinique MAS ZFH“ dans l'annexe de la réglementation CIIS<sup>2</sup> de la CDAS<sup>3</sup> a été approuvée au début de cette année. Ceci signifie que la „Musicothérapie Clinique MAS ZFH“ figure dès maintenant comme diplôme reconnu „dans les domaines du social et de la santé pour le personnel qualifié dans les institutions pour personnes adultes (domaine B CIIS)“<sup>4</sup>.

Quant à la collaboration avec un syndicat comme soutien de notre politique professionnelle, elle existe pour le moment sur le plan régional. Dans le cadre des négociations CCT, Anne Bolli a pris contact avec les syndicats en Suisse romande. Quant à moi, j'ai pris conseil auprès du ssp-Grisons, ce qui a résulté en une lettre officielle de l'ASMT (profil professionnel inclus) au Conseiller National et Exécutif Christian Rathgeb. Dans cette lettre, l'ASMT évoque, dans le cadre des consultations concernant la loi grisonne sur les soins et la gérontologie, la grande importance de la musicothérapie dans ce domaine et elle prie Christian Rathgeb d'apporter son soutien, aussi bien sur le plan cantonal que sur le plan national, à la musicothérapie en tant que profession de la santé.

En Suisse romande, Anne Bolli a entrepris un travail semblable en écrivant au Conseiller National Carlo Sommaruga et à la Conseillère d'Etat Liliane Maury Pasquier, responsable de la commission de sécurité sociale et de santé, dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan).

En même temps, nous sommes en train d'évaluer d'éventuelles formes de collaboration de l'ASMT avec un syndicat.

Dans le domaine des „Musicothérapeutes indépendants“, il nous faut mentionner que depuis le début janvier 2015, la musicothérapie figure, quatre années après la déposition de notre demande, au catalogue des méthodes des assurances complémentaires Helsana (Sana et Completa).

---

<sup>1</sup> ZHdK Zürcher Hochschule der Künste

<sup>2</sup> CIIS Convention intercantonale relative aux institutions sociales

<sup>3</sup> CDAS: La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales

<sup>4</sup> [http://www.sodk.ch/fileadmin/user\\_upload/Fachbereiche/Behindertenpolitik/IVSE/2015.01.26\\_F\\_1\\_Aide\\_à\\_l\\_intérprétation\\_de\\_la\\_CSOL\\_CIIS\\_sur\\_les\\_exigences\\_de\\_qualité.pdf](http://www.sodk.ch/fileadmin/user_upload/Fachbereiche/Behindertenpolitik/IVSE/2015.01.26_F_1_Aide_à_l_intérprétation_de_la_CSOL_CIIS_sur_les_exigences_de_qualité.pdf)

En outre, nous avons réagi d'un commun accord avec la ZHdK auprès du RME qui, en décembre dernier, avait évoqué la possibilité d'un enregistrement simplifié de diplômes professionnels reconnus (p.ex. l'art-thérapie DF): nous avons déposé une demande d'enregistrement simplifié pour les musicothérapeutes en possession d'un diplôme en musicothérapie clinique MAS ZFH. Sur invitation du RME, une réunion avait lieu sur ce thème le 10 mars 2015 à Bâle avec le RME, la ZHdK (Sandra Lutz) et l'ASMT (moi). Nous sommes en train de chercher une issue qui convienne à tous et essayerons aussi d'entrer en contact avec la CASAT.

Au courant de l'année écoulée, Rahel Sutter et Dorothee Hauser se sont comme par le passé occupées de notre site Internet. Elles y ont fait part de nouveautés intéressantes, inscrit les formations continues dans l'agenda et mis à jour le tableau noir dans la rubrique „membres“. Afin de professionnaliser davantage notre présence sur Internet, nous avons décidé de remanier notre site dans sa totalité, de l'actualiser et de l'ergonomiser. Pour ce faire, nous avons fait appel à notre membre Christian Kloter, qui avec l'aide d'un informaticien et de Rahel Sutter, a eu la gentillesse de prendre en charge cette tâche. Dans ce contexte, tous les textes sont remaniés et on y a inséré le profil professionnel actuel qui peut être utilisé comme document officiel lors de négociations salariales. Toutes vos idées et propositions sont bien sûr les bienvenues.

Le Newsletter de l'ASMT rédigé par Matthias Andenmatten a paru trois fois au cours de l'année écoulée. La circulaire de février 2014 a donné lieu à une véritable polémique. L'article du journaliste indépendant Wolfgang Böhler sur l'exposé de Madame Monika Jungblut a amené cette dernière à engager des poursuites contre l'ASMT. Afin de maintenir les dépenses à un niveau acceptable pour l'association, nous avons pris la décision de préciser que cet article ne reflète que l'opinion personnelle de l'auteur, mais en aucun cas celle de l'ASMT. Par conséquent, nous avons assumé les frais de l'intervenante.

En 2014 également, nous avons rédigé un fascicule annuel (concernant 2013) pouvant être téléchargé.

Le 6 septembre 2014, la commission des formations continues avec Friederike Haslbeck et la commission d'éthique ont organisé à Berne une journée de formation continue captivante sur le thème de l'éthique. Vous en entendrez le rapport tout à l'heure. La prochaine journée de formation qu'organiseront Friederike Haslbeck, Monika Esslinger et Renate Nussberger se tiendra en janvier 2016.

Les échanges avec d'autres pays se sont déroulés en 2014 sur des plans très différents. Ainsi, l'ASMT et l'association professionnelle bulgare de musicothérapie ont poursuivi leur collaboration qu'avait initiée Heidi Fausch. L'ASMT a participé au financement de l'activité pédagogique de Heidi Fausch et de Beate Roelcke en Bulgarie et a pris en charge leurs frais de voyage.

Bettina Kandé-Staehelin, déléguée de l'EMTC, vous parlera par la suite de ce qui se passe en Europe voisine.

La commission d'admission signale en 2014 une réjouissante croissance de 11 membres ordinaires et de 7 membres associés. Nous notons de plus en plus des demandes d'admission de pendulaires et/ou frontaliers. On notera également 9 démissions, 3

interruptions d'adhésion et 1 exclusion. L'association compte donc actuellement 249 membres.

### **Interruptions d'adhésion**

Dominik Traub 2014/15  
Lucio Crivellotto 2014/15  
Aline Chollet 2014/15

### **Exclusion**

Bettina Knauer

### **Démissions**

1. Jacqueline Léon
2. Judith von Tessin-Hess
3. Anna-Regula Joss
4. Eliane Kronegg
5. Sabine Lleshi
6. Andrea Vanzo
7. Gérard Bourqui
8. Daniela Münch
9. Eugen Imhoff

### **Adhésions**

#### **Membres ordinaires :**

1. Maria Samara
2. Daniel Groulx
3. Luzia Studer
4. Letizia Imoberdorf
5. Giovanna Marcato
6. Françoise Christe
7. Rachel Gotsmann
9. Felicitas Sigrist
10. Olivier Posch
11. Hubert Osterwalder

#### **Membres associés:**

1. Anduena Bega
2. Sonja Koller
3. Linda Mayer
4. Bettina Menzel
5. Karolina Müller
6. Martine Pernoud
7. Sabine Perrenoud

A la suite d'innombrables contacts par courriels, d'appels téléphoniques, d'entretiens et de réunions, le comité s'est retrouvé l'année dernière pour une réunion au Bioland Olten et a procédé à 6 conférences par skype. Je tiens à remercier très sincèrement mes collègues du comité ainsi que notre secrétaire Dorothée Hauser pour leur collaboration aussi enrichissante et vivifiante que productive.

Quasi quotidiennement, le secrétariat reçoit des courriels aussi bien de membres germano- et francophones que de personnes externes qui s'adressent à nous non seulement avec des questions de politique professionnelle concernant la musicothérapie, les formations, les stages et les offres d'emploi pour musicothérapeutes, mais aussi avec des articles de presse et des travaux de maturité. Cet échange stimule les activités de notre association et contribue à nos relations publiques. J'aimerais sincèrement vous inviter à poursuivre vos efforts et à participer activement à la vie de l'ASMT.

Ursula Wehrli Rothe

Trad. MBL